

# Paysages de France contre le préfet de Haute-Corse au tribunal administratif de Bastia

Rédigé par Charles Monti le Dimanche 28 Janvier 2018 à 22:25 | Modifié le Dimanche 28 Janvier 2018 - 22:53

J'aime 67

Tweet

G+

Partager

Enregistrer

Paysages de France est toujours en guerre contre ceux qu'elle appelle "les délinquants de l'environnement à l'Île". Mais Jeudi, au tribunal administratif de Bastia, en séance publique, l'association sera opposée au préfet de Haute-Corse pour une affaire qui a débuté en 2013 et qui concerne Corte...



Tous les panneaux de Vignale ont disparu du paysage...

*"C'est en 2013 que Paysages de France, alertée à maintes reprises sur le sort réservé par les délinquants de l'environnement à l'Île de Beauté, à ses habitants et à ses paysages, l'une des composantes majeures de l'identité de la Corse, se décide à prendre les choses en main.*

*Des délinquants qui, en effet, n'hésitent pas à frapper très fort. Et qui s'installent dans des lieux stratégiques à leurs yeux, en toute illégalité"* souligne Paysages de France dans le communiqué qu'il nous a fait parvenir.

*"Et c'est ainsi que, dès 2013, un premier lot de 61 infractions, relevées en Haute-Corse dans les communes de Castellare-di-Casinca, Monte, Penta-di-Casinca, Taglio-Isolaccio, Venzolasca, Vescovato et Vignale, est adressé au préfet. Des infractions d'autant plus intolérables qu'elles sont ostentatoires, la plupart de ces dernières concernant des panneaux publicitaires « 4 x 3 » scellés au sol."*

*"Mais en Corse, comme sur le Continent, nombreux sont les préfets qui laissent faire : Paysages de France en a la triste expérience, elle qui a été contrainte, pour y obtenir le respect de la loi, de saisir plus de 70 fois la justice et de faire condamner plus de 70 fois l'État !*

*Et en Corse, où l'État a laissé pourrir la situation depuis des décennies, cette expérience s'est donc vérifiée une nouvelle fois : en 2016, plus de deux ans après la saisine du préfet, d'énormes panneaux continuaient à prospérer en toute impunité, partout dans le département, y compris dans les communes où Paysages de France avait fait le travail qui revenait aux services de l'État"* souligne, déterminée, l'association.

*"Et cela alors même que, en vertu des dispositions de l'article L. 581-32 du code de l'environnement, le préfet était expressément « tenu » d'agir à la demande de l'association !"*

C'est pourquoi, le 31 mars 2016, l'association décidait de saisir la justice et à porter l'un des dossiers, celui de Vignale, devant le tribunal administratif de Bastia.

*"Résultat ? Quelques mois plus tard, l'association pouvait constater que tous les panneaux de Vignale avaient enfin disparu du paysage..."*

*Si le dossier Vignale a pu être débloqué à la suite de la saisine du tribunal administratif (TA) de Bastia, force est de constater que la situation de non droit généralisé est encore...la règle" regrette Paysages de France.*

*"En effet, au rythme auquel va le préfet (à elle seule, l'association a relevé près de 500 infractions en Haute-Corse), il faudrait une génération pour mettre un terme à cette gangrène qui ronge les paysages corses. Une situation bien évidemment inacceptable pour les Corses et tous ceux qui ont la Corse au cœur !"*

C'est pourquoi Paysages de France vient de porter un nouveau dossier devant le TA de Bastia . Un dossier emblématique puisqu'il concerne cette fois-ci Corte, au cœur du Parc Naturel Régional.

Pour l'association *"il n'est pas question en effet de laisser l'État continuer à fuir ses responsabilités. Il n'est pas tolérable que l'État continue à laisser agir en toute impunité, pendant des années, ceux-là mêmes qui s'en prennent directement au visage de la Corse.*

*"Il est temps de libérer la Corse de cette occupation illégale et dévastatrice, conséquence directe de cette forme de complicité passive dont bénéficient aujourd'hui encore les délinquants de l'environnement."*